

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2020**

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, composé de 35 membres, légalement convoqué le 24 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ces séances, à l'Hôtel de Ville. Monsieur le Maire, Président, ouvre la séance à 20h00. Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental,
M. Philippe BARAT, Mme Maryse GOURVENNEC, Mme Nadine PORCHEZ, M. Jean-Charles RAMBOUR, M. Philippe LEVEQUE, Mme Vanessa BRISION, M. Daniel LEMOINE, Mme Fatima MOUSSI, M. Johann ROS, Mme Anne-France PINCEMAILLE, Adjoint au Maire,
M. Bernard VILAIN, M. Patrick HEKIMIAN, M. Gérard LACROIX, M. Gérard PIPAT, M. Daniel PROUX, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE M. Pierre DUCCELLIER, Mme Linda SAGET, M. David GOSSET, Mme Sarah NEROZZI-BANFI, Mme Denise PARMANTIER, Mme Chantal STASSER, Mme Nelly LEON, M. Olivier DALMONT, Mme Sophie DARRIGADE, M. Loeiz RAPINEL, Mme Marina LAIRESSE, Conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Linda SADDOK-BENALLA, a donné pouvoir à M. Philippe BARAT,
Mme Annie BLANCHARD a donné pouvoir à Mme Chantal STASSER,
Mme Céline BOULLE MURAT a donné pouvoir à Mme Anne-France PINCEMAILLE,

ETAIENT ABSENTS :

M. Frédéric WIMMER.
M. François BERNIERI.
M. Georges ABAD.

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. le Maire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal désigne dans l'ordre du tableau et, **à l'Unanimité (32 voix pour)**, Monsieur Gérard PIPAT, secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2019

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal approuve, **à l'Unanimité (32 voix pour)**, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 décembre 2019.

3. AFFAIRES TRAITÉES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à la délégation votée au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales par le Conseil municipal du 29 mars 2014, modifiée en date du 19 juin 2014, du 11 décembre 2014 et du 15 février 2018, Monsieur le Maire rend compte des décisions et des marchés à procédure adaptée pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil municipal en **prend acte**.

0. ADMINISTRATION GENERALE

001. RAPPORT DES DELEGUES AU SYNDICAT SMEDGTVO – 2^{ème} SEMESTRE 2019

Rapporteur : Johann ROS

Le Conseil municipal **prend acte** de la présentation du rapport des délégués au syndicat mentionné en objet du 2^{ème} semestre 2019 joint à la présente délibération.

002. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SMEDGTVO

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** approuve les statuts modifiés du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise, tels que joints à la délibération et désigne les nouveaux membres comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. Jean-Charles RAMBOUR	M. Philippe BARAT
M. Daniel LEMOINE	M. Johann ROS

003. MODIFICATION DU GUIDE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** adopte le guide de la commande publique de la ville d'Herblay-sur-Seine tel que joint en annexe de la présente délibération.

004. RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET DE L'ETAT CIVIL – 2020/2024

Rapporteur : Patrick HEKIMIAN

- Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** décide :
- d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l'état civil pour la période 2020/2024,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,
- Approuve la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, ou son représentant, Monsieur Philippe Barat, 1^{er} Adjoint en charge des affaires juridiques, à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

005. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** décide :

- La création d'un poste d'auxiliaire de vie scolaire à temps non complet à l'école Pergaud
- La création d'un poste d'auxiliaire de vie périscolaire à temps non complet et Jean Louis Etienne,
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet,
- La suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe à temps non complet 8h30 hebdomadaires
- La création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à 7h30 hebdomadaires
- La transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 5h hebdomadaire en un temps non complet 6h hebdomadaires.

Et approuve la modification du tableau des effectifs tel que joint à la présente délibération, pour le faire correspondre aux besoins de la collectivité, et inscrire au budget les crédits correspondants.

006. COMMUNICATION DU RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES/HOMMES POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal **Prend acte** de la présentation du rapport 2019 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes joint en annexe de la présente délibération préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2020.

007. COMMUNICATION DU PLAN D'ACTION RELATIF A L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2020-2023

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal **Prend acte** de la présentation du plan d'action 2020-2023 relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes joint en annexe de la présente délibération préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2020.

I. FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEVELOPPEMENT DURABLE – TRANSPORTS

101. RESTAURATION DU BENITIER DE L'EGLISE SAINT-MARTIN – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Patrick HEKIMIAN

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** décide d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à solliciter les demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile de France, auprès de la Région Ile de France, et auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

102. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR LA RESTAURATION D'ARCHIVES COMMUNALES

Rapporteur : Patrick HEKIMIAN

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** décide :

- d'approuver la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France dans le cadre de la restauration de la matrice du cadastre napoléonien,
- d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU ou son 1^{er} Adjoint, Philippe BARAT, à signer les documents nécessaires référents.

103. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS DU VAL D'OISE POUR LA MISE EN PLACE D' ACTIONS POUR L'ESCALE

Rapporteur : Vanessa BRISION

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** décide d'approuver la demande de subvention d'un montant de 8 503,00 € (huit mille cinq cent trois euros) auprès de la Conférence des Financeurs du Val d'Oise.

Et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

III. CADRE DE VIE – AMENAGEMENT – URBANISME – TRAVAUX – SECURITE

301. LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT A PUBLICATION EUROPEENNE RELATIF A L'ENTRETIEN ET REPARATION DES VEHICULES DE LA VILLE

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** :

Autorise M. le Maire, Philippe ROULEAU :

- A lancer l'appel d'offres ouvert relatif à ces prestations,
- A signer, avec les titulaires retenus au terme de la procédure, les marchés correspondant, une fois que ces derniers auront été dûment attribués par la Commission d'appel d'offres de la Ville,
- De recourir à la procédure négociée en cas d'infructuosité, conformément aux dispositions de l'article du code de la commande publique.

302. LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT A PUBLICATION EUROPEENNE RELATIF A LA FOURNITURE DE CARBURANT

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** autorise M. le Maire, Philippe ROULEAU :

- A lancer l'appel d'offres ouvert relatif à ces prestations,
- A signer, avec le titulaire retenu au terme de la procédure, le marché correspondant, une fois que ce dernier aura été dûment attribué par la Commission d'appel d'offres de la Ville,
- De recourir à la procédure négociée en cas d'infructuosité, conformément aux dispositions de l'article du code de la commande publique.

303. APPROBATION ET SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 AU MARCHE D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

Rapporteur : Daniel LEMOINE

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la société DALKIA un avenant n° 1 au marché d'entretien et d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux.

IV. SOLIDARITE – ACTION SOCIALE – LOGEMENT – PETITE ENFANCE – SENIORS

401. APPROBATION ET SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Rapporteur : M. le Maire

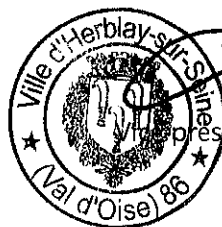
Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** décide d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement des établissements d'accueil de jeunes enfants et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer ledit avenant.

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 20h45

Le procès-verbal analytique de cette séance du 30 janvier 2020 doit être soumis aux votes de l'ensemble des Conseillers municipaux.

Pour tout complément d'information, veuillez prendre contact avec la Direction générale des services située au centre St-Vincent.



[Signature]
Philippe ROULEAU
Maire d'Herblay-sur-Seine
président du Conseil départemental

